



# CRÉATION MINI-GIRATOIRE

POOL ROUTIER 2020-2022  
ACCÈS FUTURS LOTISSEMENTS AVENUE DE TOULOUSE - RD56  
**PINS-JUSTARET (31)**

Création d'un mini-giratoire permettant l'accès aux lotissements.

## MISSION :

Marché subséquent n°1933MS03 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la création et l'aménagement de voiries et réseaux divers sur le territoire du groupement de commandes du Muretain : création d'un mini-giratoire pour accès au futur lotissement Figaredes, RD56, avenue de Toulouse à PINS-JUSTARET :

- Création d'un mini-giratoire surélevé pour permettre l'accès aux lotissements connexes
- Création d'itinéraires cyclables et de trottoirs PMR de part et d'autre du mini-giratoire

## DESCRIPTIF :

MAÎTRE D'OUVRAGE :	LE MURETAIN AGGLO
MAÎTRE D'ŒUVRE :	Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2AU)
MISSION :	Maîtrise d'œuvre
PHASES :	ESQ – EP – AVP – OPC – PRO – VISA – DET – AOR – SYNTH
ANNÉE DE RÉCEPTION :	2022
MONTANT DES TRAVAUX :	311 629,52 € HT
SURFACE :	1 500 m <sup>2</sup>

## Le point technique

*Coactivité avec les différents concessionnaires (ORANGE, FIBRE 31, SIVOM SAGE, GRDF, ENEDIS) / Travaux sous circulation importante*

2AU

RÉFÉRENCE



Atelier d'Aménagement et d'urbanisme (2AU)



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme  
SEBA SUD OUEST

## CERTIFICAT DE CAPACITE

**Lieu de l'opération :** Commune de PINS-JUSTARET (31)

**Année de réception :** 2022

**Maître d'ouvrage :** LE MURETAIN AGGLO

**Maître d'œuvre :** Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2AU)

**Montant H.T. des prestations réalisées par 2AU :** **22 986,03 €**

**Nature des prestations réalisées par 2AU :** Marché subséquent n°1933MS03 à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la création et l'aménagement de voiries et réseaux divers sur le territoire du groupement de commandes du Muretain – Commande PIN20i01 : **création d'un mini-giratoire pour accès au futur lotissement Figaredes, RD56, avenue de Toulouse à PINS-JUSTARET.**

**Sous-traitance :** NON

**Observations :** .....

.....

Les prestations ont été réalisées suivant les règles de l'art et leur règlement n'appelle aucune observation particulière.

**Date :** 30/01/2023 .....

**Signature du Maître d'ouvrage :**